

# Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 08 janvier 2015

**Présents** : Claude Vignon, Laurent Benoit, Pierre Barbier, Gildas Porcheron, Gilles Breton, Dominique Parein, Michel Olivier, Giovanni Cadeddu, Virginie Dal-Pra, Andrée Séquier, Julie Faivre

*Secrétaire de séance* : Giovanni Cadeddu

Le conseil débute par une allocution du maire, qui présente ses vœux aux membres du conseil municipal, et rend hommage aux victimes de l'attentat perpétré la veille contre le journal Charlie Hebdo. Il invite les personnes présentes à respecter une minute de silence en leur mémoire.

En première partie du conseil, Mr Pierre-Yves Palermo, directeur technique de la Communauté des Communes du Vercors, est venu présenter l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets ménagers menée par la CCV, avec le scénario proposé pour St Martin en Vercors. Cette étude a été lancée en interne par le comité technique de la CCV, dans l'objectif de réduire le coût de ce service. Une première phase de diagnostic a permis de recenser précisément les points d'apports volontaires du territoire. Une campagne de mesure du remplissage des bacs sur 5 saisons consécutives a permis de dresser ensuite un bilan. Puis le comité technique et les agents techniques ont établi des hypothèses de fréquence de ramassage et de dotation en bacs, afin de réfléchir à des scénarii permettant d'optimiser le travail des équipes et le service rendu.

La proposition pour St Martin consiste notamment en la suppression de 7 points sur 37, et leur report sur d'autres points :

- les points de Pont de Baudet, les Pelailons et le Château des Algouds seraient rassemblés en un seul point au Pont de Canard ;
- le point Edelweiss a déjà été supprimé ;
- le point du Viouzou serait regroupé avec le point du Bard ;
- le point de la Berthuière serait regroupé avec le point de la Gratte ;
- les deux points des Barraques seraient regroupés en un seul point ;
- Le point des Revoux serait à déplacer plus en contrebas à proximité du point de tri vers l'abri-bus.

La fréquence de ramassage et la dotation en bacs de chaque point seront modulés plus finement selon les saisons, afin d'optimiser le remplissage des bacs et de limiter les temps d'arrêt. Une simulation chiffre à 60% la moyenne annuelle du remplissage alors effectué, contre 51% actuellement.

Le conseil est d'accord sur ces propositions, Andrée Séquier demande que le point de collecte unique des Barraques soit placé en restant accessible à pied aux habitants du hameau.

Pierre-Yves Palermo explique que des scénarii similaires seront présentés pour chaque commune de l'intercommunalité. S'ils sont validés, les impacts estimés sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pourraient s'élever à près de 9€.

## Délibérations du conseil

→ La commune est sollicitée par l'association « peuples des forêts primaires » pour prendre une délibération contre le pillage des forêts primaires tropicales, tempérées et boréales, et la sauvegarde des peuples de ces forêts. Il s'agit de renoncer à utiliser du bois tropical provenant de forêt primaire pour les constructions et aménagements extérieurs et intérieurs des bâtiments et mobiliers publics, et de s'engager à utiliser des bois locaux, donc français pour soutenir la filière bois. Ces exigences se traduiront dans les cahiers des charges des marchés publics. A titre de recommandation, la commune pourra joindre à tous les permis de construire une notice informative de la démarche afin d'inviter les propriétaires, architectes, entrepreneurs à la suivre à leur tour. La délibération est votée à l'unanimité.

→ Mme Pauline Gervasoni a informé la mairie de son intention de libérer l'appartement au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble de la poterie. La commune propose la location de ce logement à Mr Julien Assel, dans la mesure où il lui avait été annoncé qu'il serait prioritaire après ses deux précédentes demandes, à partir du 1<sup>er</sup> février 2015. Approuvé à l'unanimité.

## Décisions du conseil

→ Un groupe de producteurs et d'artisans du canton a sollicité la commune pour l'organisation d'un marché saisonnier hebdomadaire sur la place du tilleul : il propose le mardi soir de 16h30 à 19h30, de mi-mai à l'automne. Ce marché serait ouvert à des moments d'échanges et d'animations culturelles proposés par les producteurs ou les habitants. Le conseil est enthousiaste sur le principe du marché et de l'animation du village.

Dominique Parein rappelle la nécessité de préserver l'activité économique des commerçants locaux, et alerte le conseil sur la coïncidence du jour du marché, la veille de l'approvisionnement en fruits et légumes du commerce La Saponaire. Elle explique que ces produits sont des produits d'appel, et que leur consommation n'est pas indéfiniment extensible par la population locale et touristique. Elle insiste sur la fragilité d'un commerce alimentaire en zone rurale, et demande à ce que des ajustements de dates soient proposés au groupement. Un débat s'ensuit au sein du conseil municipal, au sujet de la date du marché et des conditions d'encadrement de celui-ci.

Le Maire récapitule les avis et soumet au vote :

- sur le principe du marché : le conseil est d'accord à l'unanimité ;
- sur la date du marché : le conseil souhaite, à la majorité (1 abstention, 1 contre), proposer au groupe d'organiser le marché entre le samedi et le lundi ;

Les élus devront travailler sur les conditions de ce marché, et la mairie devra vérifier les conditions administratives.

→ Le maire rappelle que le schéma de mutualisation de l'intercommunalité doit être validé avant fin 2015, après avoir été validé par les communes membres deux mois auparavant. Il explique également que dorénavant les communes doivent toutes être rattachées à un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) existant ou à créer.

Dans ce contexte, la communauté des communes a demandé à chaque commune de désigner des élus référents du projet de mutualisation.

Elus délégués communautaires : Gildas et Claude

Elus non délégués communautaires : Dominique et Virginie

Afin de préparer la mutualisation, la communauté demande à chaque commune un diagnostic de son fonctionnement : personnel, bâtiments, équipements, services... Chaque responsable de commission

communale devra remplir les tableaux thématiques avant fin février. Il est proposé aux conseillers une soirée de réunion spéciale pour le diagnostic, afin de partager les résultats, le mardi 20 janvier à 20h30.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 février à 20h30.
- La commission aménagement du village se réunira le Lundi 26 janvier à 15h.
- Le maire rappelle au conseil que les vœux de la municipalité se dérouleront Vendredi 23 janvier à 18h à la salle des fêtes.

#### **Informations au conseil**

- La mairie va préparer le budget 2015 durant le mois de février. A ce titre, chaque responsable de commission est invité à préparer les besoins budgétaires de ses projets d'ici la fin du mois.
- Les services techniques ont trouvé ce jour la fuite du réseau d'eau, sous le pont au-dessus du ruisseau près de la maison de la chasse. C'est une bonne nouvelle car cette fuite représentait environ 80m<sup>3</sup> par jour.

#### **questions diverses - tour de table des conseillers**

- Dominique Parein :
  - la zone de gratuité organisée fin décembre ayant été un succès, elle propose que le local disponible sous l'hôtel du Vercors puisse être utilisé pour d'autres animations locales régulières. Un vide-dressing est prévu fin janvier.
  - informe qu'une commission école intercommunale est à programmer pour travailler sur les nouvelles activités périscolaires : de nouveaux horaires et de nouvelles activités sont à prévoir.
- Giovanni Cadeddu demande au maire si une réponse à été envoyée à Jean-Pierre Piège au sujet de son courrier. Le maire répond qu'il n'a pas encore eu le temps, que ce sera fait bientôt.
- Laurent Benoit fait le point de la location de la salle des violettes aux jeunes pour une soirée durant les vacances. Il rappelle la nécessité de l'engagement d'un adulte responsable présent dans la soirée.
- Gildas Porcheron informe que la démarche de renouvellement du classement de la commune en station touristique est en attente à la Sous-Préfecture, car celle-ci est conditionnée par le classement de l'office de tourisme cantonal, qui est en cours d'instruction en Préfecture. Le non-classement en commune touristique pourrait avoir des répercussions financières directes, notamment pour la dotation des communes touristiques.
- Michel Olivier informe le conseil de son projet de départ du village durant trois mois à partir de fin janvier. Ses missions devront donc être réparties temporairement entre les autres conseillers.